



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Paris, le 20 juillet 2009

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, depuis le vote de la loi du 10 août 2007, l'autonomie des universités se construit jour après jour grâce à la mobilisation des présidents d'universités, de leurs équipes et de tous les personnels de l'université.

Déjà, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 20 universités passaient aux compétences élargies. Et le désir d'autonomie ne se dément pas puisqu'**au 1<sup>er</sup> janvier 2010, se seront 33 universités de plus qui deviendront autonomes.** Ainsi, en 2010, **plus de 60% des universités françaises seront concernées. Elles accueillent 583 400 étudiants!**

Nos universités se sont approprié la réforme de l'autonomie, et c'est avec un plaisir particulier que je tenais à vous transmettre la carte de l'autonomie ci-jointe.

Toutes les universités qui y figurent bénéficieront **de nouvelles compétences en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines** mais aussi **de l'accompagnement de l'Etat** pour les mettre en place.

- De nouvelles compétences en matière budgétaire et de ressources humaines :

Les universités passant aux compétences élargies bénéficieront de nouvelles responsabilités pour mener **une politique de ressources humaines personnalisée et dynamique** : modulation des obligations de service, attribution de primes aux personnels, création d'intéressement, possibilité de recruter des contractuels...

Avec un **budget global**, sans fléchage des crédits, elles auront une totale maîtrise de leurs emplois et de leur utilisation. Il inclura la gestion des emplois et la masse salariale ce qui multipliera par 2,5 voire 3 leur budget.

Monsieur Didier QUENTIN  
Député de Charente-Maritime  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris SP 07

.../...

